

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE2059

présenté par
M. Moreau, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« suivant »

les mots :

« à compter de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.